



**HAL**  
open science

# Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet “ légitime ” de recherche en sciences humaines et sociales ?

Martine Gross

## ► To cite this version:

Martine Gross. Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet “ légitime ” de recherche en sciences humaines et sociales?. Socio-logos, 2007, 2, <http://socio-logos.revues.org/document803.html>. hal-00289544

**HAL Id: hal-00289544**

**<https://hal.science/hal-00289544>**

Submitted on 21 Jun 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Socio-logos, revue publiée par l'association française de sociologie

## n°2 > Débats

### Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet « légitime » de recherche en sciences humaines et sociales ?

Martine GROSS

#### Résumé

---

Plusieurs scènes ont vu émerger l'objet « homoparentalité » : les débats parlementaires autour du droit de la famille, des lois de bioéthique, les débats scientifiques, les media en tant que véhiculant les discours et opinions sur l'homoparentalité, et les associations militantes. La manière dont l'homoparentalité est devenue un objet de recherche en France est étroitement liée à l'enjeu politique qu'elle représente.

En effet, d'une part, la principale association qui porte les revendications militantes concernant l'homoparentalité, l'Association des Parents Gays et Lesbiens (APGL), a considérablement œuvré pour initier un chantier de réflexion scientifique autour de la question. Entre autres réalisations, cette association a su par trois fois organiser une conférence internationale réunissant des chercheurs, des universitaires, des praticiens. La recherche en France sur l'homoparentalité a commencé il y a une dizaine d'années. Au début de cette période, les étudiants craignaient de voir la stigmatisation passer de leur objet d'étude à eux-mêmes, soit lors de la notation de leurs travaux, soit par des remarques insidieuses, soit encore par un manque annoncé de perspectives professionnelles. Aujourd'hui au moins six thèses ont été ou sont en passe d'être soutenues sur le sujet de l'homoparentalité.

D'autre part, les politiques ont sollicité les experts lors des débats sur le PaCS, débats qui anticipaient les questions de filiation et de parenté homosexuelle. Lors de la campagne pour les présidentielles, plusieurs partis ont fait leurs revendications portées par les associations militantes.

A l'intersection des champs universitaire, militant et politique, cet article explore la question de l'émergence de l'homoparentalité dans la recherche en sciences sociales. Pourquoi les études homoparentales ont-elles réussi à dépasser le seul cercle des personnes concernées ? Qu'est ce qui fait que les familles homoparentales sont aujourd'hui devenues un sujet dont peuvent s'emparer des sociologues ou d'autres scientifiques sans craindre d'être contaminé par le stigmate et sans craindre non plus de ne pas pouvoir accéder au terrain ? Comment s'est construit un champ de réflexion crédible, sous (et malgré?) l'impulsion des militants.

#### Table des matières

---

**Jusqu'en 1997, des travaux scientifiques ailleurs qu'en France, pourquoi ?**

**Faire advenir la connaissance, mais comment ?**

**L'APGL, une association atypique?**

**Créer un champ de réflexion autour de l'homoparentalité : une des actions menées par l'APGL**

**Des travaux diversifiés, mais relevant plus des sciences sociales que de la psychologie**

**Positionnement des chercheurs par rapport aux enjeux politiques**

## Conclusion

### Texte intégral

---

#### **Jusqu'en 1997, des travaux scientifiques ailleurs qu'en France, pourquoi ?**

En 1997, il n'existait en France aucun travail universitaire, aucune étude sur ce qu'on ne désignait pas encore par le terme d'homoparentalité <sup>1</sup> alors qu'étaient recensées plus de deux cents références bibliographiques d'études <sup>2</sup> menées principalement aux États-Unis et en Grande Bretagne mais aussi en Belgique et aux Pays-Bas. Les premiers travaux scientifiques, ailleurs qu'en France, datent des années 1970. Une première hypothèse s'impose quant aux différences existant entre la France et ces pays où des travaux scientifiques sur l'homoparentalité ont pu voir le jour. Dans ces derniers, les homosexuels peuvent accéder à l'adoption ou aux techniques de procréation médicalement assistée. Permettre aux homosexuels de fonder des familles autrement qu'en passant par la case mariage hétérosexuel a rendu, de fait, envisageable l'exploration scientifique de toute une diversité de configurations familiales jusqu'alors invisibles. On peut cependant faire une autre hypothèse qui peut donner sens tant aux différences constatées au niveau des travaux scientifiques qu'à celles constatées au niveau du droit de la famille et de l'accès aux procréations médicalement assistées.

Le droit dans les pays anglo-saxons et plus généralement dans les pays dont la religion dominante est le protestantisme, ne s'appuie pas sur un code civil comme c'est le cas en France mais se fonde sur la jurisprudence pour prendre des décisions pragmatiques au cas par cas. Les pays anglo-saxons raisonnent sur la base du pluralisme (à l'instar des églises protestantes). Dans ce contexte, le citoyen n'est pas une abstraction dont les appartenances communautaires n'auraient pas voix au chapitre. Le respect des différences individuelles mais aussi communautaires est une valeur en soi. Pour prendre leurs décisions juridiques (ce qui revient à ériger des lois dans le système jurisprudentiel) en toute connaissance de cause, les juges commandent aux scientifiques des études de terrain : le droit se penche ainsi sur les réalités sociales et s'y adapte. Les premiers thèmes abordés dans les nombreuses études anglo-saxonnes sur l'homoparentalité répondaient ainsi, aux préoccupations et aux inquiétudes des magistrats ou des travailleurs sociaux quand il s'agissait de confier un enfant à un parent homosexuel.

En France et dans la plupart des pays de culture catholique, on légifère à partir d'un corpus de textes de loi et à partir de principes: universalisme, indisponibilité de l'état des personnes, du corps, dignité humaine, etc. Les individus sont sommés de laisser au vestiaire leurs dimensions identitaires pour devenir des citoyens. A défaut ils sont laissés à la porte du droit et le droit s'en désintéresse <sup>3</sup>. Les individus qui revendiquent un traitement égal tenant compte de leur situation particulière, risquent de voir leurs demandes étiquetées comme communautaristes. Leurs intérêts particuliers ne peuvent trouver leur place à côté de ceux du plus grand nombre. Les citoyens doivent s'adapter aux lois et pas l'inverse.

On ne s'étonnera pas que dans les pays anglo-saxons, l'existence d'études puisse être rapportée à un questionnement des magistrats aux prises avec des décisions concrètes, tandis qu'en France, ceux-ci se basent sur des principes (indisponibilité de la personne, différence des sexes, ordre social, exclusivité de la filiation, voire invariants anthropologiques) et non sur des études qui pourraient les guider. L'absence d'études en France peut sans aucun doute être rapportée au style législatif de la France. Les disciplines auxquelles on prête de l'intérêt ne sont pas les mêmes en France et ailleurs. Un pays qui légifère en se basant sur des principes va accorder aussi plus d'attention à certaines disciplines scientifiques, celles qui peuvent étayer l'édiction de normes, voire être instrumentalisée par les politiques pour justifier leurs positions (l'anthropologie, la psychanalyse) plutôt qu'à d'autres qui plus modestement se contentent de faire connaître, décrire, analyser ou interroger (la sociologie de la famille, l'ethnologie). On a pu entendre à l'Assemblée Nationale des invocations à Lévi-Strauss et aux *Structures élémentaires de la parenté*, dans les rangs de la droite – afin de s'opposer au PaCS – mais aussi dans les rangs de la gauche – afin de justifier la distinction entre *couple* homosexuel et *filiation* homosexuelle, pour permettre le premier et interdire la seconde. <sup>4</sup> La vulgate psychanalytique est utilisée sans complexe par les politiques: « *Je suis*

*profondément convaincue qu'un enfant se construit dans l'acceptation de la différence, dans l'altérité. La fonction du père, même s'il est absent est de séparer l'enfant de sa mère pour que l'enfant apprenne qu'on se construit dans la différence. L'humanité est fondée sur l'existence de la différence des sexes. Si l'un des droits les plus solennels, celui du Code civil, reconnaissait l'abolition de cette différence, je crois que symboliquement ce serait très grave* » confiait Elisabeth Guigou, garde des sceaux lors d'un entretien accordé au Nouvel Observateur <sup>5</sup>. Comme le rappelle Eric Fassin <sup>6</sup>, les choix de société n'appartiennent pas à la science mais au débat démocratique. Il est légitime que les sociologues ou les anthropologues interviennent comme experts pour informer la décision politique – mais non pour la fonder scientifiquement. Les changements législatifs adviennent d'ailleurs plus souvent de l'initiative d'une personnalité charismatique convaincue et convaincante (c'est par exemple Robert Badinter et l'abolition de la peine de mort), ou de la pression d'une partie des citoyens aidés en cela par les media qui relayent leurs revendications ( par exemple le manifeste des « 343 salopes » publié par le Nouvel Observateur et la loi Weil sur l'IVG), que de la raison scientifique. Au sujet de l'homoparentalité, qu'il s'agisse des débats sur le Pacs ou des auditions parlementaires ultérieures, les politiques ont régulièrement convoqué une certaine psychanalyse, une certaine anthropologie ou une certaine sociologie de la famille, réunies dans une synthèse "legendrienne", pour asseoir leurs certitudes que l'innovation familiale était impensable ou alors ils se sont réfugiés derrière l'absence d'études et de recul quant à l'intérêt de l'enfant élevé dans une de ces nouvelles familles. Les argumentaires ont porté et continuent de porter soit sur le risque d'ébranlement qu'une modification du droit de la filiation ferait encourir à l'ordre social, à l'état de culture, soit sur les troubles dans les processus psychiques de l'enfant, qu'occasionnerait la parenté homosexuelle, en entravant la construction de ses représentations inconscientes. Cependant aucun de ces argumentaires ne pouvait s'appuyer sur autre chose que des théories détournées de leur mission descriptive, personne ne s'étant encore penché sur les familles homoparentales existantes.

On perçoit le lien étroit existant entre l'enjeu politique lié à l'homoparentalité et le développement de travaux scientifiques à son propos.

Si une décennie plus tôt, la France ne compte aucune publication, en 2007, la nouvelle édition du guide bibliographique de l'homoparentalité <sup>7</sup> publié par l'Association des Parents Gays et Lesbiens (APGL), recense 319 publications françaises. Parmi celles-ci, sept thèses <sup>8</sup> et onze mémoires de DEA/DESS/Master en sciences sociales ou en psychologie du développement ont été ou sont en passe d'être soutenues.

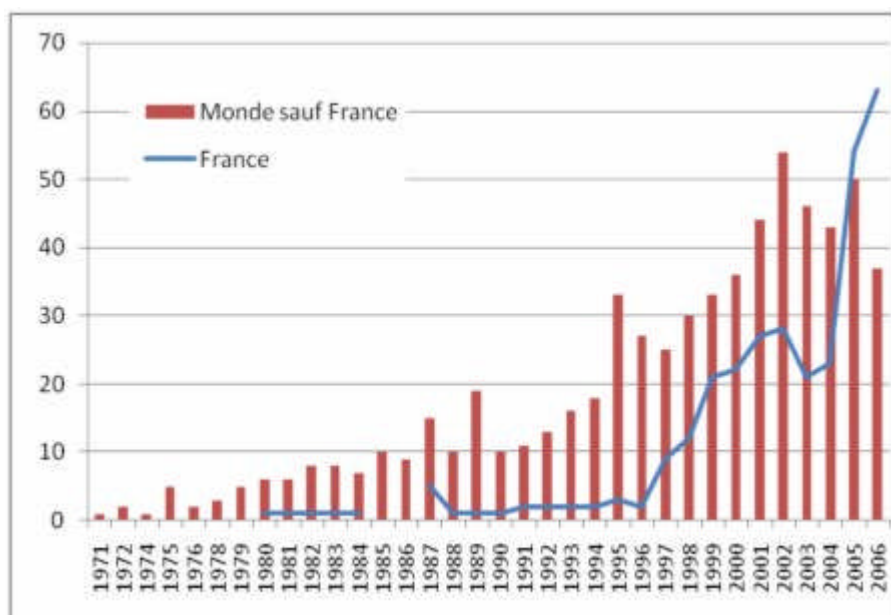


Figure 1 : Évolution annuelle des publications sur l'homoparentalité dans le monde et en France

## Faire advenir la connaissance, mais comment ?

A partir de 1997, faire advenir la connaissance, là où ne régnaient que discours construits à partir

d'opinions, de jugement moraux ou d'*a priori*, fut l'un des moyens que l'APGL s'était donné pour rendre l'homoparentalité pensable par le politique. Faire advenir la connaissance mais comment ? Trois voies furent privilégiées par l'association, la visibilité médiatique, l'élaboration de propositions de loi et la mobilisation des scientifiques.

Si les media ont fait la part belle aux intellectuels qui ont nourri les débats sur le PaCS d'une critique virulente de l'homoparentalité <sup>9</sup>, ils ont également sollicité l'APGL pour obtenir sa participation à des émissions de nature politique ou le témoignage de familles homoparentales. L'association a répondu favorablement à toutes ces demandes dans une volonté politique de présenter « la réalité quotidienne » des parents gays et lesbiens. Cette ligne d'action était sous-tendue par une logique faisant de la visibilité un facteur majeur de changement des mentalités et des représentations sociales liées à l'homosexualité et à l'homoparentalité.

En 2000, après s'être frottée au monde de la recherche et des juristes, l'association a élaboré et diffusé à tous les parlementaires un corpus de propositions de loi visant à une réforme du droit de la famille. Cette réforme ferait place à la pluralité des formes familiales contemporaines en reconnaissant que les trois aspects "être né/e de", "être fils ou fille de", "être élevé/e par", c'est-à-dire les origines biologiques, la filiation juridique et l'exercice de la parentalité, sont des notions différentes qui ne s'incarnent pas nécessairement dans les mêmes personnes. Cette réforme inscrirait tant les familles homoparentales et leurs enfants dans la réalité juridique et sociale, que les autres configurations familiales, telles les familles recomposées.

Ceci a eu pour effet non seulement de faire connaître les revendications de l'association, de la positionner en tant qu'interlocuteur privilégié lors des auditions parlementaires tant sur la famille que sur les lois de bioéthique, mais aussi de faire entendre un nouveau type de discours, « le droit à avoir des devoirs », et une préoccupation de parents ou de futurs parents quant à l'épanouissement des enfants, qui ébranlaient les représentations purement « festives » de l'homosexualité.

L'absence, en France, d'études se penchant sur les familles homoparentales et le devenir des enfants qu'elles élèvent n'a pas empêché les politiques d'interroger les scientifiques au moment des débats sur le PaCS « Le savoir *a posteriori* de la sociologie de la famille étant ici inopérant, c'est vers le savoir *a priori* de l'anthropologie de la parenté que se tourne la demande politique » <sup>10</sup>. Eric Fassin critique alors la posture de certains scientifiques qui, « s'accordent le droit de décréter ce qui doit être permettant au politique de s'abriter, au moment de la décision, derrière l'autorité de la science » <sup>11</sup>. Sont visés dans cette critique à la fois ceux, experts, politiques et scientifiques qui ont utilisé l'anthropologie pour justifier le refus politique d'ouvrir la filiation aux couples de même sexe et à la fois ceux qui ont utilisé la psychanalyse pour prédire le pire à des enfants qui seraient privés de tout repère identificateur s'ils n'ont pas des parents sexuellement différenciés. Les sociologues qui sont intervenus l'ont fait sur un versant plus anthropologique que sociologique permettant au politique d'adosser leur prise de décision à une forme de transcendance non religieuse. On a parlé d'ordre symbolique, de filiation, de parenté et de différence des sexes beaucoup plus que de familles. Et pour cause, l'homoparentalité, réalité invisible démographiquement, commençait tout juste à l'époque à susciter l'intérêt. Un intérêt que vont s'efforcer de stimuler les militants pour faire basculer les *a priori* vers une connaissance *a posteriori*.

Si tous les scientifiques ne croisent pas les politiques, ceux qui souhaitent se pencher sur l'homoparentalité en revanche, rencontrent nécessairement le champ militant. Cette rencontre n'est cependant pas sans risque. Si elle peut faciliter pour les chercheurs l'accès au terrain, elle peut aussi faire craindre à ces derniers d'être instrumentalisés. On peut remarquer au passage que cette rencontre avec le champ militant semble présenter plus de risques de délégitimation que la rencontre avec le champ politique qui au contraire vient confirmer la légitimité à parler de tel ou tel expert.

Comme l'analyse Asveen Peerbaye <sup>12</sup> dans son mémoire de DEA de sociologie, la volonté de constituer l'homoparentalité en objet de réflexion, susceptible de mobiliser des disciplines aussi diverses que la psychologie, la psychanalyse, l'anthropologie, la sociologie, la médecine et le droit s'inscrivait dans une triple démarche:

- faire de l'homoparentalité un phénomène social constaté et reconnu,
- trouver des arguments scientifiques et juridiques pour contrer ceux de même nature qui s'opposent à une reconnaissance juridique de la réalité homoparentale,
- enfin établir un corpus argumentatif et forger des alliances avec la communauté scientifique pour renforcer le poids des revendications de l'association dans la sphère politique. Une telle analyse n'est cependant possible qu'a posteriori car les militants de l'APGL considéraient sans autre forme de justification, au moment d'agir, comme allant de soi de chercher à intéresser scientifiques et juristes au phénomène de l'homoparentalité.

A propos de cette rencontre se posent quelques questions : A quels types de travaux l'articulation du mouvement militant et de la recherche a-t-elle donné lieu ? Les chercheurs qui ont travaillé sur l'homoparentalité sont-ils des militants ? Leurs travaux sont-ils utilisés pour défendre une cause ? Pourquoi des chercheurs non homosexuels se sont-ils intéressés à ce sujet, contribuant ainsi à légitimer l'objet ?

Pour tenter de répondre à ces quelques questions, je m'appuierai d'une part sur ma propre expérience d'acteur militant au sein de l'APGL et d'autre part, sur des entretiens menés auprès de doctorants et de leurs directeurs de recherche, ainsi qu'auprès de chercheurs confirmés ayant pris l'homoparentalité comme objet d'études.

## L'APGL, une association atypique ?

Née en 1986, l'APGL a vu croître en 20 ans son nombre d'adhérents de manière exponentielle <sup>13</sup>. Elle est devenue un interlocuteur incontournable des politiques et des media lorsqu'il s'agit de débattre d'homoparentalité. Par sa visibilité, les témoignages de ses adhérents dans les media, leurs actions pour faire avancer le droit, soit par des décisions juridiques ponctuelles, soit en obtenant des petites réformes ou des promesses électorales de grandes réformes, elle a indéniablement contribué à faire évoluer les mentalités. Avant de continuer plus avant, il est nécessaire ici de décrire le positionnement de l'APGL parmi les autres associations homosexuelles. Elle est la seule à représenter spécifiquement les familles homoparentales et les homosexuels souhaitant devenir parents, à militer en faveur d'une réforme du droit de la famille et d'un réaménagement des lois de bioéthique, mais elle n'est pas pour autant l'unique association militant en faveur de l'homoparentalité ni l'unique association se préoccupant de l'homoparentalité. Tant l'Inter-LGBT <sup>14</sup>, un collectif inter-associatif réunissant plusieurs dizaines d'associations, que des groupes homosexuels affiliés à un parti politique tels qu'Homosexualité et Socialisme pour le PS ou Gay-lib pour l'UMP ont, le PaCS ayant été adopté, ont fait leurs et relayé les revendications de l'APGL. Pendant les débats sur le PaCS, l'association s'était fait discrète au niveau politique pour ne pas être un obstacle à son adoption tant la question de la filiation était brandie par les opposants du PaCS. Le soutien de la part des autres associations homosexuelles est assez récent et ne s'est exprimé clairement qu'en 2000 lorsque l'inter-LGBT a pour la première fois repris les revendications de l'APGL dans son livre blanc <sup>15</sup>. L'APGL à la fois porteuse de revendications radicales et rassemblant des parents responsables et soucieux du bien être de leurs enfants, était vécue par les autres associations comme utopique, irréaliste, voire menaçante pour l'adoption du PaCS, et comme voulant « singer les hétéros ». Ses revendications étaient taxées d'avant-gardisme ou de conservatisme. De plus, indépendante financièrement et politiquement, se démarquant par son absence de coloration politique des autres associations homosexuelles, voilà qui faisait d'elle une association atypique. En 2007, forte de ses 1800 adhérents faisant d'elle l'association homosexuelle la plus importante en nombre, et devenue un interlocuteur incontournable en matière d'homoparentalité, l'APGL est non seulement intégrée dans le paysage associatif LGBT, mais sollicitée pour son expertise.

En Europe, l'ILGA Europe <sup>16</sup> (International Lesbian and Gay Association) n'a commencé à relayer les revendications concernant l'homoparentalité qu'à partir de 1999. L'APGL, qui n'a pourtant obtenu la satisfaction d'aucune de ces revendications malgré ses efforts intenses et sans cesse renouvelés, est sollicitée, est prise comme modèle par les associations de parents homosexuels dans les pays francophones

comme la Belgique ou la Suisse. Les associations spécifiques homoparentales des Pays-Bas, d'Allemagne, pourtant moins nombreuses et plus récentes que l'APGL, ont obtenu plus rapidement l'adoption par le second parent. En Belgique, les associations gayes et lesbiennes ont été très présentes pour les revendications touchant le couple et les unions de même sexe mais les revendications relatives à l'adoption et à la parenté n'ont été que très tardivement soutenues et défendues par les associations. Les idées ont émané principalement des groupes politiques eux-mêmes, les verts et les socialistes, dans la poursuite de la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes homosexuelles <sup>17</sup>. La France, campée sur sa culture catholique, oppose, elle, une réticence farouche.

## **Créer un champ de réflexion autour de l'homoparentalité : une des actions menées par l'APGL**

L'association s'est distinguée de toutes les autres associations du monde militant LGBT <sup>18</sup> tant en France qu'ailleurs dans le monde, par la singularité de ses rapports avec le monde de la recherche. La construction de la cause homoparentale est étroitement liée à l'évolution des rapports de l'APGL avec le monde politique et le monde de la recherche.

L'année 1997 marque le départ des activités scientifiques de l'association qui adresse une lettre à 300 unités de recherche du CNRS ou des universités. Il s'agit de leur demander si des travaux sur les familles constituées de parents gays et lesbiens font partie des projets scientifiques de leur unité de recherche. Seuls Didier Le Gall, sociologue, et Anne Cadoret, ethnologue, répondent positivement à cette question. Un premier colloque intitulé « *Familles gayes et lesbiennes en Europe* » se tient en juin 1997. En octobre de la même année, l'APGL publie son petit guide bibliographique <sup>19</sup> réunissant les notices bibliographiques des publications sur les parents gays et lesbiens et leurs enfants, avec des résumés en français.

Des soirées débats intitulés « débathèmes <sup>20</sup> » deviennent systématiques et font intervenir des spécialistes reconnus dans leur domaine de compétence.

Suite au colloque inaugural de juin 1997, un groupe de réflexion se met en place. Celui-ci réunit 22 personnes: dix universitaires et chercheurs en sciences sociales, six praticiens (droit, psychanalyse, psychologie) et six membres d'associations <sup>21</sup>. Dans la mesure où faire partie d'un groupe créé par l'APGL pourrait être interprété comme une prise de position politique, l'APGL a assuré pendant deux ans un cadre préservant les membres du groupe de toute publicité afin de leur donner les moyens d'une réflexion sereine. Pour l'APGL, il ne s'agissait pas à l'époque d'obtenir une prise de position favorable mais de susciter des travaux permettant de produire des connaissances sur les familles homoparentales.

Organisée par l'APGL et soutenue par le CNRS, l'IRESO, Paris X, et l'université de Caen, cette conférence présente les travaux du groupe auxquels s'ajoutent les quelques contributions de scientifiques français et européens <sup>22</sup>. Les actes de la conférence sont publiés sous le titre *Homoparentalités, État des lieux* <sup>23</sup> en 2000 sous ma direction. Une nouvelle édition <sup>24</sup> paraît en 2005 augmentée des travaux des nouveaux doctorants et de textes du Québec après la promulgation de la loi d'union civile en 2002. Le groupe de réflexion continue d'exister sous la forme d'un séminaire interuniversitaire et interdisciplinaire informel. Celui-ci accueille chaque année de nouveaux étudiants préparant un mémoire de master 2 ou un doctorat, ce qui leur permet d'échanger et d'exposer leurs travaux. Une troisième conférence internationale sur l'homoparentalité est organisée en 2005, avec le soutien du CNRS et de l'EHESS. Les actes sont publiés aux PUF dès juin 2006 sous le titre *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques* <sup>25</sup>. Enfin le guide bibliographique est mis à jour et réédité en 2007 <sup>26</sup>. Il recense désormais un millier de références bibliographiques sur le sujet.

Cette ouverture de l'APGL vers le monde scientifique et juridique, envisagée comme mode d'action, constitue une spécificité originale de l'association par rapport à l'ensemble de la sphère militante, et se fonde sans aucun doute sur les caractéristiques socioprofessionnelles et culturelles de ses membres : capital culturel et social élevé, liens avec le monde de la recherche, avec l'univers du droit, etc.. D'une certaine manière, on peut dire que les militants ont invité les chercheurs et universitaires à se conformer à l'injonction de Bourdieu lorsqu'il suggérait de créer un dispositif de recherche collectif, interdisciplinaire

associant des chercheurs et des militants où les chercheurs participeraient à des groupes de travail et de réflexion avec ceux qui sont dans le mouvement <sup>27</sup>.

Pour gérer les demandes de plus en plus nombreuses des étudiants, l'APGL a mis en place une sorte de protocole. L'accès aux familles est limité aux doctorants, aux étudiants de master 2 et aux travailleurs sociaux en fin de formation <sup>28</sup>. Les étudiants doivent s'engager par écrit à respecter l'anonymat des personnes enquêtées et la confidentialité des entretiens, ainsi qu'à remettre deux exemplaires de leur mémoire à l'association. Par ailleurs, il leur est également demandé, d'une part, de préciser l'orientation de leur travail, leurs hypothèses, et la méthode envisagée ; d'autre part, d'indiquer le nom de leur directeur d'études et de leur université d'appartenance, ainsi que le nombre et le type de familles ou de personnes qu'ils souhaitent rencontrer. L'APGL met ensuite les étudiants en contact avec les adhérents qui ont préalablement indiqué qu'ils acceptaient de participer à des entretiens dans le cadre de travaux universitaires. L'APGL n'intervient pas au-delà. Les étudiants ont ainsi toute liberté de mener leur travail comme ils l'entendent <sup>29</sup>.

L'APGL exprime là le souci de ne pas entamer la crédibilité scientifique, la légitimité à parler des étudiants et des chercheurs. En effet, il est essentiel que les résultats des études, surtout s'ils sont rassurants et peuvent conduire à une évolution positive du regard porté sur les familles homoparentales, ne révèlent pas de biais insurmontables, ne soient pas disqualifiés faute d'une méthodologie rigoureuse ou être suspectés de partialité.

A au moins deux reprises en Europe <sup>30</sup>, les défenseurs (essentiellement issus de groupes chrétiens) de la famille traditionnelle, faute de disposer d'études confirmant les risques encourus par les enfants élevés dans les familles homoparentales, ont tenté d'invalider l'ensemble des travaux scientifiques publiés sur la question. Un des arguments utilisés pour disqualifier ces travaux est l'homosexualité des auteurs. Il faut s'interroger sur la validité de ce type d'argument dans l'effort pour délégitimer une publication. Il est hautement improbable qu'un scientifique dissimule sa couleur de peau, son origine culturelle ou son appartenance à un genre, lorsqu'il étudie une population avec laquelle il partage tout ou partie de ses identités. En revanche, si l'orientation sexuelle non hétérosexuelle du chercheur est connue, ses résultats seront suspectés d'être influencés par son intérêt personnel. L'homosexualité d'un scientifique serait synonyme de manque de rigueur. Le préjugé semble sans appel. Le fait que les travaux en question soient publiés dans des revues à comité de lecture qui les sélectionnent sur des critères scientifiques rigoureux n'est pas pris en compte.

## **Des travaux diversifiés, mais relevant plus des sciences sociales que de la psychologie**

Les travaux des premiers chercheurs confirmés qui se sont penchés sur l'homoparentalité ont porté sur les familles recomposées lesboparentales <sup>31</sup> (Didier Le Gall) et sur les figures de l'homoparenté <sup>32</sup> (Anne Cadoret). D'autres travaux ont vu le jour par la suite, notamment ceux de François de Singly avec Virginie Descoutures <sup>33</sup>, sans compter ceux des cliniciens, telles Geneviève Delaisi, qui s'intéressaient depuis longtemps à la procréation médicalement assistée et aux fonctions parentales.

Quatre des sept thèses soutenues ou à soutenir sont des travaux de sociologie.

Contrairement aux études issues des pays anglo-saxons, peu d'études ont porté en France sur le développement psychologique des enfants élevés dans les familles homoparentales. Seuls deux doctorants ont mené des études dans le champ de la « psychologie du développement » à propos des enfants élevés au sein de familles homoparentales. Sur les onze mémoires de DEA ou de master recherche, seuls trois relèvent de la psychologie.

Les travaux sur l'homoparentalité qui ont vu le jour en France ces dernières années proviennent donc plutôt des sciences sociales que de la psychologie du développement ou de la clinique <sup>34</sup>, ce n'est que très récemment que les psychologues cliniciens ont commencé à s'intéresser à la question. Difficile de faire des hypothèses pour expliquer l'indifférence ou le désintérêt des premières années, toujours est-il que les



travaux de psychologie à propos des enfants des familles homoparentales, comme ceux de Stéphane Nadaud ou d'Olivier Vecho, rencontrent immédiatement les préoccupations des politiques qui espèrent trouver dans la science les réponses à leurs questions ou les arguments pour asseoir leurs convictions. La sociologie ou l'ethnologie semblent moins sujettes au risque d'instrumentalisation politique. Ce sont des disciplines qui décrivent, qui montrent sans démontrer. Les travaux sociologiques s'emparent en effet de la réalité homoparentale comme une autre manière de faire famille, comme c'est le cas des recompositions familiales à la suite d'une union féconde défaite, des adoptions plénières et des assistances médicalisées à la procréation avec donneur anonyme. Et si l'homoparentalité ne manque pas de les intéresser, c'est qu'elle recouvre dans sa diversité ces différentes situations familiales.

## **Positionnement des chercheurs par rapport aux enjeux politiques**

Étant moi-même au cœur de la problématique, j'ai pu expérimenter parfois avec plaisir, parfois avec amertume, les jeux et enjeux auxquels renvoie le fait d'être à la fois sociologue et militante. La science informe et permet à certaines réalités de prendre forme dans le débat politique, réalités qui autrement resteraient déformées par l'ignorance et les préjugés. Certes, mais il n'empêche qu'être engagée et être scientifique sont des dimensions qui sont bien souvent perçues comme antinomiques. Quand suis-je militante ? Quand suis-je sociologue ? Peut-on être les deux à la fois ? Peut-on être seulement l'un ou seulement l'autre ? Personnellement, je n'ai pas de règle établie qui dépendrait d'une conception préalable de la question. Je ne peux pas adhérer à une conception dans laquelle science et engagement n'ont rien à voir. Je ne suis pas sûre non plus que l'engagement militant puisse être fondé sur la démarche scientifique. Ce qui est critiquable quand il s'agit du politique qui se retranche derrière l'expert pour asseoir ses décisions l'est également quand il s'agit du militant qui chercherait dans la contre-expertise de quoi rallier le politique à sa cause. Je ne suis pas dans la position de chercher dans la science la justification de mon engagement pas plus que je ne me situe dans la position du scientifique retranché dans sa tour d'ivoire. La plupart de ces questions se présentent de manière moins urgente lorsque la légitimité académique du chercheur est acquise de longue date.

La rigueur scientifique du travail de sociologue passe nécessairement par le questionnement de son positionnement par rapport à son objet d'étude. Rares sont les chercheurs qui n'entretiennent pas avec l'objet de leurs travaux une relation personnelle. C'est donc avec une grande vigilance que le chercheur militant doit interroger la distance qu'il (main)tient avec son objet. Ceci pour deux raisons: Premièrement, si la proximité avec le terrain facilite sans doute son exploration, elle le conduit néanmoins peut-être à délaissier certains aspects qui lui paraissent évidents ; deuxièmement, lorsque l'objet d'étude constitue un enjeu politique, la relation personnelle qu'il entretient avec son terrain peut devenir prétexte à disqualification et au soupçon de non scientificité. Ce questionnement se donne probablement plus à voir et semble plus urgent lorsque l'objet étudié touche à l'intime ou au politique. Ainsi, en sociologie des religions, le chercheur ne peut éviter d'interroger ou d'être interrogé sur ses propres appartenances et croyances ce qui n'est sans doute pas le cas de celui qui se penche, pour prendre un exemple, sur les pratiques agricoles.

Quand l'objet concerne l'homosexualité, l'explicitation de la posture du chercheur présente un caractère particulier. En effet, la stigmatisation habituellement associée à l'homosexualité peut contaminer le chercheur qui s'y intéresse. Il est en effet difficile d'éviter le paradoxe suivant : du fait de votre orientation homosexuelle, on comprend votre intérêt pour le sujet, mais vous devez être encore plus rigoureux, votre travail étant suspecté d'être partisan, de manquer d'objectivité, d'être au service d'objectifs qui ne sont pas prioritairement scientifiques, etc. Si en revanche vous n'êtes pas homosexuel, vous êtes suspecté de l'être, de le cacher ou de le refouler, ou bien sommé d'expliquer ce que l'étude de ce sujet est susceptible d'apporter à la connaissance. La stigmatisation de l'homosexualité se dépose à la fois sur l'objet et sur le chercheur qui s'aventure à l'étudier. L'homosexualité ne serait pas un objet légitime de recherche. Les études sur les femmes ont souffert également de ce manque de légitimité. Ainsi que le rapporte Huguette Dagenais, il y a eu, être féministe et scientifique étaient considérés comme incompatibles ; les féministes ont dû dépenser beaucoup d'énergie à détruire les mythes qui les concernent et à faire en sorte qu'on les prenne au sérieux **35**. Pourtant à un moment donné, il ne fut plus possible de laisser le champ des études sur les femmes aux seuls hommes. Il y a là peut-être un point commun entre études féministes et études

gays et lesbiennes là où ces dernières ont vu le jour. Les homosexuels dans les années 1960 ont inversé le stigmate en s'exposant de plus en plus fièrement lors des marches annuelles. Les études sur l'homosexualité sont « fièrement » devenues les études gays et lesbiennes, avec dans certains pays dont la France ne fait pas partie, des départements universitaires dédiés à ces études. Les auteurs de ces études ne se cachent plus d'être eux-mêmes homosexuels. On peut rapprocher dans leurs conséquences, la domination hétérocentrée de la domination masculine, les dominés, femmes ou homosexuels, ne laissent plus aux seuls dominants le champ des études qui les concernent,

Cependant, l'homoparentalité n'a pas donné lieu à des études homoparentales au sens où ces études ne sont en pas le fait d'homosexuels, ni celui d'homosexuels parents mais le fait de chercheurs qui se penchent sur l'évolution de la famille, de la filiation, des rôles parentaux dont l'homoparentalité n'est qu'un aspect.

Plus le risque d'instrumentalisation politique de l'étude existe, plus celle-ci court le risque d'être disqualifiée. Pour être crédibles, les chercheurs ou les étudiants tentent d'explicitier du mieux possible le rapport qu'ils entretiennent avec leur l'objet et avec l'APGL quand ils sont passés par elle. Ils se sentent même plus ou moins contraints d'accéder à un terrain non exclusivement constitué de membres de l'association. Mais comme le souligne l'une des doctorantes en sociologie : « *Il est difficile de recruter des familles homoparentales en dehors de l'APGL. Même lorsque vous accédez à ces familles sans passer par l'association, vous découvrez bien souvent qu'à un moment ou à un autre, les personnes concernées ont été adhérente* ».

Il faut avoir conscience que les études sur le développement des enfants représentent un enjeu politique particulièrement sensible pour la progression des revendications militantes. Aussi, les militants citent-ils volontiers l'existence de plusieurs centaines d'études sur le développement des enfants élevés au sein de foyers homoparentaux, dont les résultats concluent tous à l'absence de différence notable avec les enfants des familles hétéroparentales. Néanmoins, les parlementaires qui s'opposent à l'homoparentalité disqualifient ces études en laissant entendre que celles-ci ont été commanditées par les homosexuels. Dans ces conditions, il peut devenir indispensable pour certains de mettre le plus de distance possible entre le monde associatif et celui de la recherche afin que les travaux de ce dernier ne soient pas entachés d'une certaine suspicion.

Si ces enjeux sont moins présents dans le domaine des sciences sociales, il n'en reste pas moins que s'intéresser aux familles homoparentales peut être aussi considéré comme un acte militant. Se pencher sur, c'est donner existence.

Tous les chercheurs et étudiants interrogés sont conscients des enjeux politiques liés à l'objet de leurs travaux. Certains l'ont vécu plus que d'autres. Didier Le Gall rapporte que c'est la réaction scandalisée d'une proche psychologue à la lecture de la lettre de l'APGL interpellant les unités de recherche en 1997, qui l'a définitivement convaincu qu'il y avait là matière à questionnement sociologique. Les étudiants en sciences sociales mentionnent plus que les autres avoir été interpellés à propos de leur objet. On leur a signifié très clairement qu'en termes d'avenir universitaire, leur sujet de DEA ou de thèse, n'était pas un atout. En psychologie du développement comme en sciences sociales, s'intéresser à l'homoparentalité nécessite de s'adresser à un directeur d'études dont l'attitude vis-à-vis de l'homosexualité est dénuée de convictions intimes ou qui est au minimum prêt à les interroger.

Une doctorante en sociologie décrit l'évolution du regard porté sur son travail par ses pairs et par les enseignants, comme parallèle avec l'évolution politique de l'homoparentalité entre 2002 et 2006. Au fur et à mesure que l'homoparentalité est devenue un des thèmes de la campagne présidentielle de 2007, l'indifférence polie, voire l'incitation à ne pas solliciter d'allocation pour continuer sur ce thème, s'est transformée en intérêt scientifique. « *Lors des séminaires on reléguait l'exposé de mes travaux à la fin et à la fin, il n'y avait jamais le temps. Maintenant, c'est l'inverse. On me demande régulièrement d'intervenir et on me propose de publier* ». Entre temps, il avait fallu faire comprendre à mots couverts que l'orientation sexuelle de la doctorante était « conforme » et faire la démonstration que le terrain militant n'avait pas miné la recherche par une quelconque pression au moment de la rédaction.

Aujourd'hui, l'homoparentalité est un sujet convenable pour une thèse, même dans les disciplines tels que

le droit habituellement peu portées aux innovations en matière de mœurs. Pourquoi a-t-il fallu, contrairement à ce qui s'est produit pour les familles monoparentales et les recompositions familiales, qu'une association pousse les scientifiques à se mettre au travail ? Est-ce l'invisibilité du phénomène ? Auquel cas on comprend la contribution de la visibilité médiatique suscitée par les militants. Ce qui est en cause a-t-il à voir avec la crainte pour le chercheur d'être stigmatisé ? Auquel cas, d'où vient l'engouement ensuite ? L'activité des militants a permis de faire de l'homoparentalité non seulement une question politique mais aussi une question plus générale de société dans un environnement social et culturel et à une époque faisant place à la diversité des configurations familiales. Une question qui interroge les constructions sociales, les représentations de ce que c'est qu'un parent, une famille, la parentalité, la filiation, liens biologiques, etc.

## Conclusion

Contrairement aux études gayes et lesbiennes et aux études féministes, dont les auteurs sont généralement également des sujets acteurs de leur propre champ d'étude, les études homoparentales ne sont pas le fait que d'auteurs concernés personnellement. On peut certes étudier l'homoparentalité comme un phénomène concernant un sous-ensemble de la minorité que constituent les homosexuels. Si ce type d'étude permettait d'éclairer l'évolution de ce sous-ensemble sous différents angles, ce ne serait déjà en soi pas si mal. Mais la plupart des étudiants, directeurs et chercheurs interrogés dans le cadre de ce travail rapportent un intérêt pour cet objet, comme révélateur des rapports sociaux de genre, de l'évolution des structures familiales en Occident, de la construction de notre système de parenté, de la possibilité de penser un autre droit de la famille. Ainsi Didier Le Gall voit-il dans l'homoparentalité, la cristallisation des questions portant sur la pluriparentalité. Anne Cadoret y trouve le moyen de formuler les différentes figures occidentales contemporaines de la parenté. Cyril Desjeux <sup>36</sup> y voit les prémices d'un matriarcat et la possibilité d'un dépassement de la domination masculine. Emmanuel Gratton trouve dans l'homopaternalité de quoi décrire les formes paternelles d'aujourd'hui. Au-delà de l'intérêt pour les minorités sexuelles, l'homoparentalité constitue l'opportunité scientifique de s'interroger sur ce qu'est un parent, ce qu'est une famille, ce qu'est la filiation mais aussi de voir comment certains universaux (l'Œdipe, la différence des sexes, la différence des générations, etc.) se déclinent dans ces configurations particulières.

## Notes

- 1 L'homoparentalité est un néologisme créé en 1997 par l'APGL pour désigner toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte, parent au moins d'un enfant, s'auto-désigne comme homosexuel. L'adjectif homoparental est dans le Robert depuis 2001. Nous utiliserons ce néologisme même pour évoquer les configurations familles que cette définition englobe même lorsqu'il s'agit d'une période antérieure à 1997.
- 2 APGL, *Petit guide bibliographique des familles homoparentales*, Paris, 1997
- 3 "puisque les concubins se désintéressent du droit, alors le droit se désintéressera des concubins" avait dit Napoléon.
- 4 E. Fassin, « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique » in *Au-delà du Pacs*, PUF, 1999
- 5 *Nouvel Observateur*, dossier consacré à l'homoparentalité, juin 2000
- 6 Eric Fassin ; « Usages de la science et science des usages : à propos des familles homoparentales » in *L'inversion de la question homosexuelle*, Editions Amsterdam, 2005, pp 137-159
- 7 APGL, *Homoparentalités : Guide bibliographique*, Paris, édition 2007.
- 8 Stéphane Nadaud (2000). *Approche psychologique et comportementale des enfants vivants en milieu homoparental*. Thèse pour l'obtention du doctorat de médecine. Université de Bordeaux 2. Santé. Médecine. Psychiatrie
- 9 Dominique Mehl, *La bonne parole, quand les pys parlent dans les media*, Ed. de la

Martinière, 2003

- 10** Eric Fassin, « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique » in *Au-delà du PaCS*, PUF, 1999, p 103
- 11** Eric Fassin, « Le savant, l'expert et le politique » in *L'inversion de la question homosexuelle*, Éditions Amsterdam, 2005, p. 117.
- 12** Ashveen Peerbaye, *L'invention de l'homoparentalité*. Mémoire pour l'obtention du DEA de Sciences Sociales. ENS Cachan, septembre 2000
- 13** L'APGL comptait 70 adhérents en 1995, 300 en 1997, 600 en 1999, puis 1400 en 2001 et près de 1800 en 2007.
- 14** <http://www.inter-lgbt.org>
- 15** Voir <http://www.inter-lgbt.org/IMG/pdf/livreblanc2000.pdf>
- 16** <http://www.ilga-europe.org/>
- 17** Cathy Herbrand, L'adoption par les couples de même sexe. *Courrier hebdomadaire*, n°1911-1912, CRISP Bruxelles, 2006
- 18** LGBT : Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transexuels. Comme les mouvements américains, les associations françaises qui luttent contre les discriminations liées à l'orientation et à l'identité sexuelle, s'intitulent associations LGBT. Parfois s'ajoute la lettre Q pour Queer.
- 19** Petit guide bibliographique à l'usage des familles homoparentales et des autres, APGL 1997
- 20** Débathèmes saisons 1997-1999, APGL 2000. Voir aussi <http://www.apgl.asso.fr/debat.htm>
- 21** Mathieu André-Simonnet (avocat), Anne Cadoret (anthropologue), François De Singly (sociologue), Geneviève Delaisi (psychanalyste), Annick Dumaret (psychologue), Eric Fassin (sociologue), Elisabeth Handman (anthropologue), Marie-Christine Le Boursicot (magistrat), Didier Le Gall (sociologue), Nadine Lefaucheur (sociologue), Flora Leroy-Forgeot (juriste), Caroline Mécary (avocat), Jeanine Mossuz Lavau (politologue), Marie-France Nicolas-Maguin (juriste), Marianne Schulz (juriste), Pierre Verdier (Membre du conseil supérieur de l'adoption) et Eric Dubreuil, Martine Gross, Philippe Frette et Muriel Couton (APGL), Claudine Husson, Yolande Burgeat (Enfance et famille d'adoption).
- 22** Notamment Gérard Bach-Ignasse (Juriste), Patricia Baetens (psychologue, Belgique), Francis Bailleau (sociologue), Anne Brewaeys (psychologue, Pays Bas) Michel Chauvière (sociologue), Virginie Descoutures (sociologue), Agnès Fine (anthropologue), Susan Golombok (psychologue, Royaume-Uni), Tom Lenie (psychologue, Belgique), Nicole-Claude Mathieu (anthropologue), Robert Neuburger (psychanalyste), Irène Théry (sociologue), Katrien Vanfraussen (Psychologue, Belgique).
- 23** Martine Gross (sous la dir.), *Homoparentalités, État des lieux*. ESF, 2000.
- 24** Martine Gross (sous la dir.), *Homoparentalités, État des lieux*. Edition revue et augmentée. Eres, 2005.
- 25** Anne Cadoret, Martine Gross, Caroline Mécary, Bruno Perreau (sous la dir.), *Homoparentalités, approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, 2006.
- 26** Op. cité.
- 27** Pierre Bourdieu, Les chercheurs, la science économique et le mouvement social, in *Contre-feux Liber - Raisons d'agir* 1998
- 28** Exceptionnellement, les étudiants de master I qui s'engagent à poursuivre leur travail sur l'homoparentalité en master 2 peuvent être admis.
- 29** Il est toutefois possible que la contrainte d'avoir à préciser son orientation de recherche et ses hypothèses suscite un certain type de travail et en freine certains autres. Les jeunes docteurs ou

doctorants assurent cependant n'avoir jamais été mis en demeure de changer quoi que ce soit à leurs écrits pour se plier à d'éventuelles exigences de l'APGL.

**30** Patricia Morgan, *Children as trophies ? Examining the evidence on same-sex parenting* The Christian Institute, 1998 et Mónica Fontana, Patricia Martínez, Pablo Romeu *No es igual. Informe sobre el desarrollo infantil en parejas del mismo sexo*, Hazteoir.org, 2005

**31** Didier Le Gall, « Familles à beau-parent homosexuel, les recompositions homoparentales féminines », in Martine Gross (sous la dir.), *Homoparentalités, État des lieux*, ESF, 2000.

**32** Anne Cadoret, « Figures d'homoparentalité », in Martine Gross (sous la dir.), *Homoparentalités, État des lieux*, ESF, 2000.

**33** François de Singly, Virginie Descoutures, « La vie en famille homoparentale » in Martine Gross (sous la dir.), *Homoparentalités, État des lieux*, ESF, 2000.

**34** Je me limite aux travaux textes rendant compte d'une étude de terrain. De nombreux textes sont publiés dans toutes les disciplines des sciences sociales et cliniques, mais ils ne s'adosent pas tous à un terrain. Dans ce dernier cas, il s'agit alors plutôt d'études théoriques ou d'exposés d'opinions.

**35** Huguette Dagenais « quand la sociologie devient action », *sociologie et sociétés*, vol 13, no 2, 1981

**36** Cyril Desjeux, *Homosexualité et procréation, les prémices d'un matriarcat ?* Paris, L'Harmattan, 2006.

## Pour citer cet article

---

Martine GROSS, « Quand et comment l'homoparentalité est-elle devenue un objet « légitime » de recherche en sciences humaines et sociales ? », *Socio-logos*, Numéro 2, [En ligne], mis en ligne le : 16 octobre 2007. URL : <http://socio-logos.revues.org/document803.html>. Consulté le 21 juin 2008.

## Martine GROSS

---

CEIFR – CNRS, [gross@ehess.fr](mailto:gross@ehess.fr)

Page générée par Lodel - Nous adhérons à [www.revues.org](http://www.revues.org)